

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité Syndical
Séance du vendredi 7 février 2020**

DCS06-2020

Le vendredi 7 février 2019, à 12 h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 29 janvier 2020, dans sa composition "Réseau", s'est réuni en séance publique, à l'Hémicycle des Rives de l'Orne à Caen, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël BRUNEAU, Président de Caen Normandie Métropole.

**Membres en exercice au
titre du Socle : 84
Quorum : 43
Présents : 43
Pouvoirs : 13
Votants : 56**

Date de convocation :
29/01/20

Étaient présents :

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Romain BAIL, M. Jean-Jacques BARTEAU, M. Grégory BERKOVICZ, M. Patrick BERNARD, M. Joël BRUNEAU, M. Jean DAIREAUX, M. Christian DELBRUEL, M. Philippe DURON, Mme Annick FARCY, M. Sébastien FRANCOIS, M. Dominique GOUTTE, M. Bruno HITIER, M. Michel LAFONT, M. Patrick LECAPLAIN, M. Robert MICHEL, M. Thierry RENOUF, M. Pierre SCHMIT, M. Pascal SERARD, M. Joël SUZANNE, M. Jean-Pierre TOSTAIN, Mme Laurence TROLET, Mme Martine VINCENT

Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie : M. Hervé LAINE

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : Mme Anne-Marie COUSIN

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Patrick LERENDU (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Lisieux-Normandie : M. François-Paul GILAS, M. Frédéric LEGOUVERNEUR, M. Jean-Paul SOULBIEU

Communauté de Communes Terre d'Auge : Mme Florence COTHIER

Intercom de la Vire au Noireau : M. Gilles MALOISEL, M. Jean-Michel PASTOR

Communauté de Communes Baie du Cotentin : M. Philippe CATHERINE

Communauté de communes Cingal – Suisse Normande : M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Bernard LEBLANC, M. Roger TENCE

Communauté de communes Cœur de Nacre ; M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE, Mme Christine VASSE

Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage : M. Gérard COULON, M. David LAURENT (délégué suppléant), Mme Gisèle ALEXANDRE (déléguée suppléante)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : M. Jean-Marie SEVIN

Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge : M. François VANNIER

Communauté de communes Pays de Falaise : M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : M. Bernard ENAULT, M. Rémy GUILLEUX, M. Henri LOUVARD, M. Laurent PAGNY, M. Hubert PICARD, M. André POSTEL (délégué suppléant)

Communauté de communes Val es Dunes : Mme Ann BAUGAS, Mme Monique GARNIER, Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Patrice MARTIN, M. Xavier PICHON, M. Philippe PESQUEREL (délégué suppléant)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : M. Jean-Paul MONTAGNE

**Adhésion au réseau
national des Projets
Alimentaires
Territoriaux - RnPAT**

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Communauté Urbaine Caen la mer : Mme Hélène BURGAT (pouvoir à M. Jean-Pierre TOSTAIN), M. Patrice COLBERT (pouvoir à M. Jean DAIREAUX), Mme Edith HEUZE (pouvoir à M. Dominique GOUTTE), M. Pascal JOUIN (pouvoir à Mme Annick FARCY), M. Marc POTTIER (pouvoir à M. Pierre SCHMIT), Mme Béatrice TURBATTE (pouvoir à M. Joël SUZANNE), M. Dominique VINOT-BATTISTONI (pouvoir à M. Patrick LECAPLAIN)

Communauté d'Agglomération Flers-Aggl : M. Michel DUMAINE (pouvoir à M. Patrick LERMINE)

Communauté d'Agglomération St Michel – Normandie : M. David NICOLAS (pouvoir à M. Hervé LAINE)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. Gilles QUINQUENEL (pouvoir à Mme Anne-Marie COUSIN)

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Benoît ARRIVE (pouvoir à M. Grégory BERKOVICZ)

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie : M. François AUBEY (pouvoir à M. Jean-Paul SOULBIEU), M. Dany TARGAT (pouvoir à M. François-Paul GILAS)

Communauté de Communes Terre d'Auge : M. Yves DEHAYES (pouvoir à M. Christian DELBRUEL)

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER (pouvoir à M. Gilles MALOISEL), Mme Valérie DESQUESNE (pouvoir à M. Jean-Michel PASTOR)

Communauté de Communes Cingal Suisse Normande : Mme Nicole GOUBERT (pouvoir à M. Bernard LEBLANC)

Communauté de communes Cœur de Nacre : M. Jean-Luc GUILLOUARD (pouvoir à M. Franck JOUY), M. Thierry LEFORT (pouvoir à Mme Christine VASSE)

Communauté de Communes Domfront Tinchebray Interco : M. Bernard SOUL (pouvoir à M. Pascal SERARD)

Communauté de Communes Granville Terre et Mer : Mme Dominique BAUDRY (pouvoir à M. François VANNIER)

Communauté de communes Pays de Falaise : Mme Clara DEWAELE-CANOUEL (pouvoir à M. Jean-Philippe MESNI), M. Claude LETEURTRE (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon : Mme Martine PIERSIELA (pouvoir à M. Hubert PICARD)

Communauté de Communes Villedieu Intercom : M. Daniel MACE (pouvoir à M. Laurent PAGNY), M. Charly VARIN (pouvoir à M. Philippe CATHERINE)

Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom : Mme Anne BOISSEL (pouvoir à M. Jean-Paul MONTAGNE)

Conseil Départemental de la Manche : M. Philippe BAS (pouvoir à M. Michel BAR)

Conseil Départemental du Calvados : M. Hubert COURSEAUX (pouvoir à M. Gérard COULON), M. Patrick JEANNENEZ (pouvoir à M. Rémy GUILLEUX)

Conseil Départemental de l'Orne : M. Alain LAMBERT (pouvoir à M. Henri LOUVARD), M. Philippe VAN HOORNE (pouvoir à M. Jean-Claude BRETEAU)

Etaient excusés :

Communauté Urbaine d'Alençon : M. Ahamada DIBO

Communauté Urbaine Caen la mer : M. Lionel POUILLIAS, M. Didier AUXEPAULES (délégué suppléant), M. Laurant MATA (délégué suppléant)

Communauté d'Agglomération Saint-Lô Agglo : M. François BRIERE

Communauté d'Agglomération Le Cotentin : M. Guy CHOLOT, M. Bernard LEBARON, M. Noël LEFEVRE, M. Alain PINABEL, Mme Nicole BELLINOT (déléguée suppléante), M. Arnaud CATHERINE (délégué suppléant)

Envoyé en préfecture le 10/02/2020

Reçu en préfecture le 10/02/2020

Affiché le



ID : 014-251403184-20200207-DCS06_2020-DE

Intercom de la Vire au Noireau : M. Marc ANDREU SABATER

Communauté de Communes Pays de Falaise : M. Eric MACE

Communauté de Communes Val es Dunes : M. Dominique DELIVET

Conseil Départemental du Calvados : Mme Sylvie JACQ (déléguée suppléante)

Adhésion au réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux - RnPAT

Le Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux (RnPAT) vise à rapprocher tous les acteurs pour favoriser la co-construction et la mise en œuvre partagée des projets alimentaires territoriaux.

Pour cela, RnPAT multiplie les échanges, capitalise les bonnes pratiques, produit ou coproduit des outils méthodologiques indispensables et contribue à l'amélioration des politiques publiques françaises et européennes.

Pour faire partie du réseau RnPAT, la structure souhaitant y adhérer doit :

- Signer la Charte du réseau qui précise les engagements des membres,
- S'inscrire dans l'annuaire des membres, annuaire disponible sur le site Web RnPAT,
- Ne pas utiliser les données partagées entre les membres et/ou produites par le Réseau à des fins commerciales et/ou de prospection pour une activité d'intérêt privé
- Participer à la Conférence annuelle,
- Participer aux travaux et échanges du RnPAT (Rendez-vous d'automne, ateliers, séminaires, groupes de travail, groupes d'échanges de pratiques, instances, co-production de livrables, ...)
- Contribuer à l'Observatoire national des PAT (OnPAT) en transmettant et en mettant à jour les informations sur son PAT,
- Accepter de répondre aux sollicitations des copilotes ou autres membres du Réseau qui souhaiteraient échanger sur l'avancée du PAT.

L'adhésion au RnPAT est gratuite.

Proposition :

Il est proposé que Caen Normandie Métropole adhère au Réseau national des Projets Alimentaires Territoriaux.

Vote :

Vu l'avis favorable de la commission "politiques contractuelles ", en date du 23 janvier 2020, concernant l'adhésion de Caen Normandie Métropole au RPAT

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés par ses membres présents ou représentés :

- DECIDE d'adhérer à ce réseau,
- AUTORISE le Président à signer toute pièce et acte se rapportant à cette adhésion à RnPAT.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme

Le Président,

Joël BRUNEAU





Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.